



COMMUNE DE CRESSIER

PLAN D'AMENAGEMENT - 1

ZONE D'URBANISATION

N° CR - 01

1 AUTEUR DU PLAN J. F. BOUVIER Notaire Rue de la Vallée 4 5234 PÉREUX Date 4 MARS 1998	2 AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le secrétaire Date 11 MARS 1998
3 Plan approuvé Neuchâtel, le 27 MARS 1998 Le Conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire	4 Adopté le Au nom du Conseil général Le président Le secrétaire
5 Mis à l'enquête publique du 10 au 17 MARS 1998 Au nom du Conseil communal Le président Le secrétaire	6 Sanctionné par arrêté de ce jour Neuchâtel, le 17 MARS 1998 Au nom du Conseil d'Etat Le président Le chancelier

- ZONES D'AFFECTATION CANTONALES**
- ZONE DE CRETES ET FORETS
 - ZONE DE VIGNES ET GREVES
 - ZONE VITICOLE
 - TERRAINS EN NATURE DE VIGNE
- ZONES D'AFFECTATION COMMUNALES**
- ZONE D'ANCIENNE LOCALITE
 - ZONE DE PROTECTION DE LA ZONE D'ANCIENNE LOCALITE
 - ZONE D'HABITATION A FORTTE DENSITE
 - ZONE D'HABITATION A MOYENNE DENSITE
 - ZONE D'HABITATION A FABLE DENSITE
 - ZONE D'UTILITE PUBLIQUE (ZUP)
 - ZONE INDUSTRIELLE 1
 - ZONE INDUSTRIELLE 2
 - ZONE DE VERDURE
 - ZONE AGRICOLE
 - ZONE A PROTEGER 2 (ZP2)
 - ZONE DE TIR
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS A LA FORET
 - FORET
 - LIMITE DE 20 METRES AUX ZONES VITICOLES
 - HAIE
 - COURS D'EAU
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES
 - S1
 - S2
 - S3
 - S2 A EFFRACTE LIMITEE
 - PERIMETRE DE SITES ARCHEOLOGIQUES
 - OLEODUC
 - LIMITE COMMUNALE
 - PERIMETRE DE LA ZONE D'URBANISATION